*Mésange huppée (Lophophanes cristatus)*

# Gentioux Pigerolles

Lettre d'information municipale

**Avril 2025**

## Présentation du projet de bar-restaurant

Après un an de fermeture, le café-restaurant du bourg de Gentioux va rouvrir en juin, sous l'impulsion d'une nouvelle équipe. Le 13 mars dernier eu lieu une présentation publique de ce nouveau projet, dans la salle polyvalente de Gentioux-Pigerolles.

L'équipe a ainsi pu se présenter, exposer ses motivations pour refaire vivre un bar restaurant dans le bourg de Gentioux, esquisser les contours de ce que sera ce nouvel établissement et répondre aux questions de la centaine de personnes présentes. La soirée s'est terminée par un apéritif coloré, autour duquel nous avons pu prolonger les discussions dans une ambiance conviviale.

Nous remercions chaleureusement les participantes et participants à cette soirée pour l'accueil enthousiaste qui nous a été réservé.
Les personnes présentes pouvaient également souscrire à une ou plusieurs parts de la société commerciale et coopérative, la SAS SCIC Bar de Gentioux, afin de participer financièrement à l'aventure en devenant sociétaire.

Pour les personnes qui souhaiteraient encore souscrire une ou des parts sociales pour soutenir le projet, nous mettons à disposition des bulletins de souscription imprimés au secrétariat de la mairie. Si vous souhaitez en parler de vive voix avec nous, vous pouvez profiter jusqu'au 23 avril des permanences qui ont lieu le mardi à 17h à La Renouée à Gentioux et le mercredi au Volubilis à Faux-La-Montagne de 14h à 16h.

Il existe bien entendu d'autres façons de soutenir, à commencer par venir profiter de la restauration et du bar ! Il est également possible d'être bénévole, et pour cela ou toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : bardegentioux@free.fr

Au plaisir de vous accueillir prochainement,
L'équipe du bar de Gentioux

## Position de la mairie sur l'arrêt de la ligne TER Felletin – Guéret

Comme vous avez pu l'apprendre par la presse régionale ou les réseaux sociaux, la ligne de train TER qui relie Guéret et Felletin via Busseau-sur-Creuse et Aubusson est menacée de fermeture par la SNCF dès le mois d'août prochain.
Cet axe ferroviaire, construit à la fin du XIXe siècle au motif de l'intérêt général, reliait historiquement Guéret à Ussel puis a été amputé en 1989 d'une section entre Felletin et La Courtine, empêchant désormais la desserte en train entre Guéret et la route nationale 145 d'une part et Ussel et l'autoroute 89 d'autre part. De plus, Felletin a été jusqu'au début des années 2000 une importante gare de fret pour la production de bois de la montagne limousine à destination notamment des papeteries.
Avec ce nouveau coup, la SNCF, désormais société privée à but lucratif, entérine l'abandon de nos campagnes au profit des réseaux grande vitesse entre métropoles. A l'heure de l'indispensable décarbonation de nos moyens de transport et de livraison, cette décision s'inscrit à contre-courant de l'Histoire.
C'est pourquoi, avec de nombreux élu(e)s creusois et des citoyennes et citoyens engagés, les maires de Gentioux et Pigerolles ont participé au mouvement de protestation contre cette fermeture annoncée avec le mandat du conseil municipal tout entier. L'argument financier de la SNCF, relayé par l'État, ne peut s'entendre qu'au regard des autres choix de l'entreprise, notamment de la création de nouvelles lignes grande vitesse qui affichent des coûts bien supérieurs à ceux d'une éventuelle rénovation de cette ligne.
Le conseil municipal invite donc toutes ses concitoyennes et concitoyens à participer aux manifestations et actions à venir en 2025 pour obtenir une action de l'État et de la SNCF pour la rénovation de cette ligne à moyen terme et son maintien en activité. Nous agissons ici autant pour le présent que pour l'avenir et l'attractivité de toute la Creuse.

## Une nouvelle solution pour vos cartons à Pigerolles !

Pour rappel, le carton est recyclable et ne doit pas être brûlé, toutefois il n'est actuellement pas à déposer dans les bacs jaunes mais bien en déchèterie et désormais dans ce container.
En cas de défaut de tri, le coût de traitement va impacter notre communauté de communes et risquerait de provoquer à l'avenir des hausses de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
N'hésitez donc pas à utiliser ce container, peu de bourgs de Creuse Grand Sud en sont munis actuellement !

S'il était mal utilisé (déchets autre que les cartons par exemple), il sera potentiellement déplacé dans une autre commune.

## Budgets 2025

**La fin de l'adduction en eau potable et la poursuite de l'assainissement collectif**

L'année 2024 fût la dernière de notre budget d'adduction en eau potable qui a mené à bien un investissement fort en procédant, sous maîtrise d'œuvre municipale, à la réfection du réseau d'adduction en eau potable du village de Chez Gorce, un des plus anciens de la commune, pour un montant de 56 690,17€.

Comme pour les exercices précédents, 2024 a vue se poursuivre la réalisation des opérations d'investissements de longue haleine, désormais transféré au syndicat en cours d'achèvement : l'opération de protection des captages (14 806,42€ dépensés sur les 52 916,36€ prévus), la construction du schéma directeur de l'eau potable (7 245€ dépensés sur 30 000€ prévus) et la sectorisation de notre réseau d'eau.

Tous ces investissements menés depuis 2020 permettent de transférer au syndicat intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP) Haute Vallée de la Creuse un réseau qui fonctionne et qui a bénéficié à la fois d'une remise à plat de son fonctionnement et d'études et de travaux qui permettent d'en connaître mieux l'état, la performance et donc les priorités à venir.

La commune conserve pour 2025 ce budget annexe essentiellement sur la mission de gestion des systèmes d'assainissement collectif à Pigerolles et Gentioux. Un exercice budgétaire de fin de mandat pour ce budget annexe qui prévoit donc essentiellement une gestion courante du service.

**Le réseau de chaleur municipal, un équilibre trop précaire**

L'année 2024 doit une nouvelle fois son équilibre budgétaire à la subvention d'équilibre du budget principal de la commune pour la section de fonctionnement tandis que la section d'investissement conforte un excédent lié aux amortissements.

Comme en 2023, les recettes de chaleur parviennent à peine à couvrir les coûts de fonctionnement mais pas les engagements financiers liés à l'investissement initial. Si l'équipement a globalement bien fonctionné en 2024, sa performance demeure mauvaise et va amener des études, des travaux complémentaires et règlementaires pour parvenir à un meilleur équilibre de ce budget.

La procédure judiciaire initiée sous la mandature précédente envers les différents partenaires, le maître d'œuvre et l'entreprise à l'origine de la pose du réseau a été tranché par le tribunal administratif de Limoges en date du 28 janvier dernier : il déboute la commune de ses demandes et refuse les expertises complémentaires demandées. En bref, le tribunal reconnaît que le maître d'œuvre et l'entreprise à l'origine de la pose du réseau ont fait un travail conforme à leurs instructions du moment.

Le conseil municipal a décidé de ne pas faire appel de cette décision et donc de travailler plutôt dans la direction d'une amélioration d'un équipement déjà existant et qui coûtera à la collectivité jusqu'en 2042. Ce coût demeure toutefois à relativiser depuis 2022 : en effet, avant sa mise en place, les bâtiments publics raccordés au réseau dépendaient des énergies qui ont depuis explosé, à savoir l'électricité, le fioul et le gaz.

Il serait laborieux et difficile d'estimer le coût réel qu'auraient représenté ces coûts mais ceux-ci sont à mettre en regard des 52 470€ qu'a coûté en moyenne cet équipement au budget général entre 2018 et 2024.
Le budget prévisionnel pour 2025 s'inscrit en fonctionnement dans la continuité de 2024 mais voit à l'investissement une première opération d'ampleur avec le projet d'extension du réseau de chaleur à de nouveaux bâtiments, en premier lieu desquels le bar-restaurant municipal amené à rouvrir très prochainement et actuellement chauffé au fioul. Même si ce projet, mené de concert avec le Syndicat des Énergies de la Creuse (SDEC), rencontre des difficultés à trouver une entreprise capable de mener les études et les travaux, il pourrait permettre de contribuer à rééquilibrer davantage ce budget annexe important.

**Les gîtes municipaux face à leur destin**

La saison touristique 2024 n'aura pas souri aux gîtes municipaux de Gentioux qui enregistrent une baisse de 48,28% de leurs recettes ! L'année 2024 se solde pour la France avec une baisse, selon les zones, autour de 40% du chiffre d'affaires. Cela s'explique par une météo plutôt catastrophique (pluie d'octobre à juillet), une inflation toujours élevée et une incertitude politique (élections législatives en juillet).
Toutefois, ce contexte national n'explique pas tout : les hébergements du Lac de Vassivière ont très bien fonctionné tandis que l'office de tourisme intercommunal Aubusson Felletin a enregistré une hausse sensible des nuitées passées sur le territoire, modéré tout de même par une baisse de la fréquentation aux guichets d'accueil touristique de Felletin et Aubusson.
Ces différents éléments ont amené le conseil à engager une réflexion plus poussée sur l'avenir de ce parc de gîtes municipaux et vraisemblablement sur son décrochage progressif avec la demande touristique.
Par conséquent, le budget 2025 prévoit l'opération globale de renouvellement des toitures du parc pour un coût acté par marché public à 183 385,45€. L'opération sera conduite par l'entreprise Ambiance Bois (Faux-la-Montagne) et aboutira à la réfection de huit toitures et à la destruction de deux gîtes afin de rationaliser l'exploitation de ce parc avec les recettes réelles qui peuvent en être attendues. Ce compromis, associé à d'importants travaux de rénovation à venir, doit permettre de répondre aux enjeux de notre commune à la fois en termes d'accueil de population et d'attractivité touristique.

**Un budget principal solide qui poursuit ses investissements**

L'année 2024 se clos avec un nouvel excédent de 158 314,92€ au fonctionnement du budget principal (après 96 039€ en 2023 et 200 841€ en 2022). Contrairement à la période 2022-2023, nous enregistrons cette année une hausse de nos dépenses de fonctionnement de 5,77% qui s'expliquent notamment par 10 000€ de dépenses supplémentaires en travaux d'entreprises sur nos bâtiments, en livraisons de matériaux de voirie et via la hausse continue des dépenses d'assurances et de maintenance de logiciels et d'équipements.
Mention particulière également en 2024 au volet voirie, avec près de 160 000€ de travaux conduits sur nos routes et pistes forestières avec notamment un vaste chantier en contrebas de Villemoneix subventionné par des fonds européens et nationaux.
Pour faire face à ces dépenses, un résultat exceptionnel côté recettes à hauteur de 114% du prévisionnel. Plusieurs facteurs expliquent ce net excédent de fonctionnement : la poursuite de la hausse sensible des impôts directs qui résulte de l'augmentation continuelle des bases fiscales par l'État (218 275€ en 2024 ; 211 135€ en 2023 ; 188 071€ en 2022), une dynamique des transactions immobilière sur Gentioux-Pigerolles qui se traduit sur les droits de mutation (12 123,41€ en 2024 ; 11 200€ en 2023) et enfin la hausse des contributions pour les pylônes (79 924€ en 2024 ; 72 800€ en 2023).
Pour rappel, la municipalité n'a pas procédé à l'augmentation des taux fiscaux depuis au moins 2001, Gentioux-Pigerolles se maintenant à un taux de fiscalité soutenu qui lui permet de poursuivre un niveau de service plus élevé que les communes de population équivalente.

Un point chaud de l'actualité des collectivités est évidemment celui des dotations de l'État : deux des trois dotations de fonctionnement baissent très légèrement (-101€ sur plus de 125 000€ de Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire et -1 089€ sur la Dotation Nationale de Péréquation) mais elles sont compensées par la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (+4 940€) ce qui aboutit à une hausse, certes timide, mais exceptionnelle dans le contexte national que nous connaissons.
De même, le travail parlementaire du groupe « Ruralités » du Sénat, où siège notamment le sénateur de la Creuse, a abouti à une réforme en profondeur de la dotation pour les aménités rurales, auparavant baptisée « Dotation Biodiversité » : celle-ci s'élevait à 9 948€ en 2023 et a bondi à hauteur de 52 299€ en 2024, soit une hausse de 425,72% !
C'est un premier pas très important qui se destine jusqu'ici aux communes situées en Parc Naturel Régional et qui se veut une compensation par l'État des contraintes environnementales, qui sont propres aux territoires préservés tels que le nôtre.
Du côté des investissements 2024, la commune a procédé à l'achat de 10 hectares autour des Salles (voir article dans cette lettre), continué à engager des travaux dans son vaste parc immobilier, poursuivi l'amélioration de l'aménagement de ses cimetières sur la base du travail mené par les élu(e)s et les habitant(e)s et lancé d'importants travaux de rénovation du four à pain du village de Joux. En parallèle, les vastes chantiers d'enfouissement des réseaux des Salles et de Pigerolles ont débuté et le premier est en phase de conclusion alors que le second démarrera fin 2025 pour une conclusion prévue dans l'année 2026.
Le budget général de l'année 2025 prévoit quelques modifications. D'abord une montée en puissance du travail technique municipal avec un programme important de travaux de rénovation en régie des logements municipaux gelés depuis plusieurs années faute de financements pour les rénover. Une ligne budgétaire importante pour les manifestations festives et culturelles et le soutien aux associations, notamment à l'harmonie-orchestre intercommunale que Gentioux-Pigerolles porte financièrement avec l'appui de Faux-la-Montagne et La Villedieu.
Les grands projets d'investissement pour cette dernière année du mandat 2020-2026 se concentrent sur les logements au-dessus de l'épicerie, la poursuite du projet d'aménagement de la traversée du bourg de Pigerolles et les études d'architecte pour la construction à venir d'un atelier technique municipal à Gentioux.
Un maintien des travaux de voirie à un niveau élevé s'accompagne du même investissement sur notre parc bâti municipal tandis que les programmes d'enfouissements des réseaux aériens, de la modernisation du parc d'éclairage public et d'acquisitions de matériels pour soutenir l'équipe technique municipale se poursuivront.
En conclusion, la commune de Gentioux-Pigerolles termine l'exercice 2025 bien mieux que nombre de petites communes rurales qui ont vu leurs charges de chauffage exploser depuis 2022 et dépendent plus fortement que nous des dotations d'État. Les différentes réformes fiscales menées par le gouvernement n'ont que peu impactées les recettes municipales voire les ont augmenté : en reportant la pression fiscale des entreprises vers les propriétaires fonciers par l'augmentation des bases fiscales, l'État a pénalisé les collectivités disposant d'un fort tissu économique au profit de celles disposant d'une vaste assise foncière.
Si le conseil municipal demeure prudent sur l'équilibre général de ses finances, il mène depuis 2020 une politique résolument tournée vers l'investissement, à la fois dans ses bâtiments et dans le soutien de ses capacités propres d'intervention tout en s'engageant résolument sur des chantiers qui répondent à des problématiques locales, telles que les voiries ou les logements, ou plus globales, telles que la préservation de notre environnement et le soutien à la vie associative et culturelle.

## Remaniement exécutif municipal

Les plus attentifs aux ordres du jour des séances du conseil municipal auront sans doute remarqué que l'exécutif de la commune a changé en date du 7 février 2025.
En effet, après quatre ans, sept mois et huit jours, Mme Clara Guiomar, première maire-adjointe, a cédé la place à M. Thomas Flour, jusqu'ici troisième maire-adjoint, tandis que M. Benoît Deladonchamps a rejoint l'exécutif en tant que troisième maire-adjoint en charge du suivi des bâtiments municipaux. Mme Clara Guiomar poursuit son mandat au sein de l'équipe en tant que conseillère.
L'ensemble du conseil municipal salue chaleureusement Clara pour tout le travail qu'elle a mené depuis 2020 et tout particulièrement son lourd investissement pour l'organisation et le suivi des nombreux événements liés au Centenaire du Monument aux morts de Gentioux en 2023.
L'engagement municipal est particulier dans nos petites communes : il doit parvenir à s'équilibrer avec la vie personnelle, professionnelle, bien souvent associative et une disponibilité rendue d'autant plus nécessaire que l'actualité des communes bouge vite, que les moyens humains sont limités et que les tâches multiples et variées sont beaucoup plus complexes à effectuer qu'il y a encore quelques décennies de cela.
C'est un investissement qui ne remet pourtant pas en question le travail engagé depuis 2020 puisque ces remaniements s'opèrent toujours dans une même équipe, qui continue de travailler sur la base des engagements qu'elle a pris devant vous lors des dernières élections municipales.

## Article parcelles forestières Les Salles

*Chat forestier (Felis silvestris silvestris)*

En 2022, Mr Émile Léger avait souhaité vendre une partie de ses parcelles situées autour du village des Salles au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) afin de les préserver dans la durée et contribuer ainsi à la conservation du paysage et de la biodiversité qu'il a connu autour du village. Or, en octobre 2023, à son décès, la vente n'était pas engagée et le CEN ne disposait alors plus des fonds nécessaires à cette acquisition, c'est pourquoi la mairie a été sollicité par leurs services.
L'accord trouvé par le conseil municipal avec le Conservatoire était simple : la mairie procédait à l'achat des parcelles pour une valeur globale de 27 000€ à la condition que le Conservatoire l'aide à obtenir une subvention au titre du Fonds Vert Biodiversité à hauteur de 80% de cette somme, laissant donc 5 400€ ainsi que les frais d'actes à la collectivité.
Le travail administratif afin de parvenir à cette réalisation a nécessité le soutien de l'Office National des Forêts qui a dégagé les parcelles d'un enjeu de gestion forestière et la vente a ainsi pu se conclure sur 2024. Le même jour que l'achat, la commune signait un bail emphytéotique de 99 ans au Conservatoire pour le loyer symbolique d'un euro par an.
Désormais, ces 10,76 hectares de taillis et de feuillus situés autour des Salles ont rejoint ceux du réseau de parcelles préservées par le CEN. Ces parcelles présentent même l'intérêt de conforter la liaison entre deux bassins versants : celui du Taurion et celui de la Maulde.
Ces parcelles s'inscrivent dans une vaste zone préservée où l'on peut trouver par exemple trois insectes des boisements anciens : le Lucane rhinocéros (*Sinodendron cylindricum*), le Mycétophage à dix points

(*Mycetophagus decempunctata*) et le Barbiste des bois (*Barbitistes serricauda*). On y rencontre aussi le Chat forestier (*Felis sylvestris*), et le cortège des oiseaux liés aux boisements anciens : Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), le Pigeon colombin (*Columba oenas*) ou encore le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*).
Par cette acquisition, la commune souhaite préserver de manière forte et durable ces parcelles en intégrant la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP 2030).
Les objectifs de la SNAP sont de couvrir d'ici 2030 au moins 30% du territoire national et des eaux maritimes sous juridiction ou souveraineté par un réseau d'aires protégées cohérent et 10% du territoire national et des eaux sous juridiction ou souveraineté par des zones de protection forte bien gérées. A ce jour, 4,2% du territoire national est en protection forte, tandis que l'objectif de 30% est dépassé (33%).
En Creuse, seulement 0,04% est en protection forte jusqu'ici, il s'agit de la réserve nationale de l'étang des Landes. Ces dix hectares rejoignent donc le site emblématique en Creuse comme un espace à fort enjeu que nous faisons le choix de préserver durablement.

## PLUi

C'est parti !
Par réunion de la commission intercommunale à l'urbanisme le 4 février dernier, notre communauté de communes Creuse Grand Sud, accompagnée du cabinet d'urbanisme Auddicé (basé pour ce qui nous concerne à Clermont-Ferrand), lance le long travail sur son futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

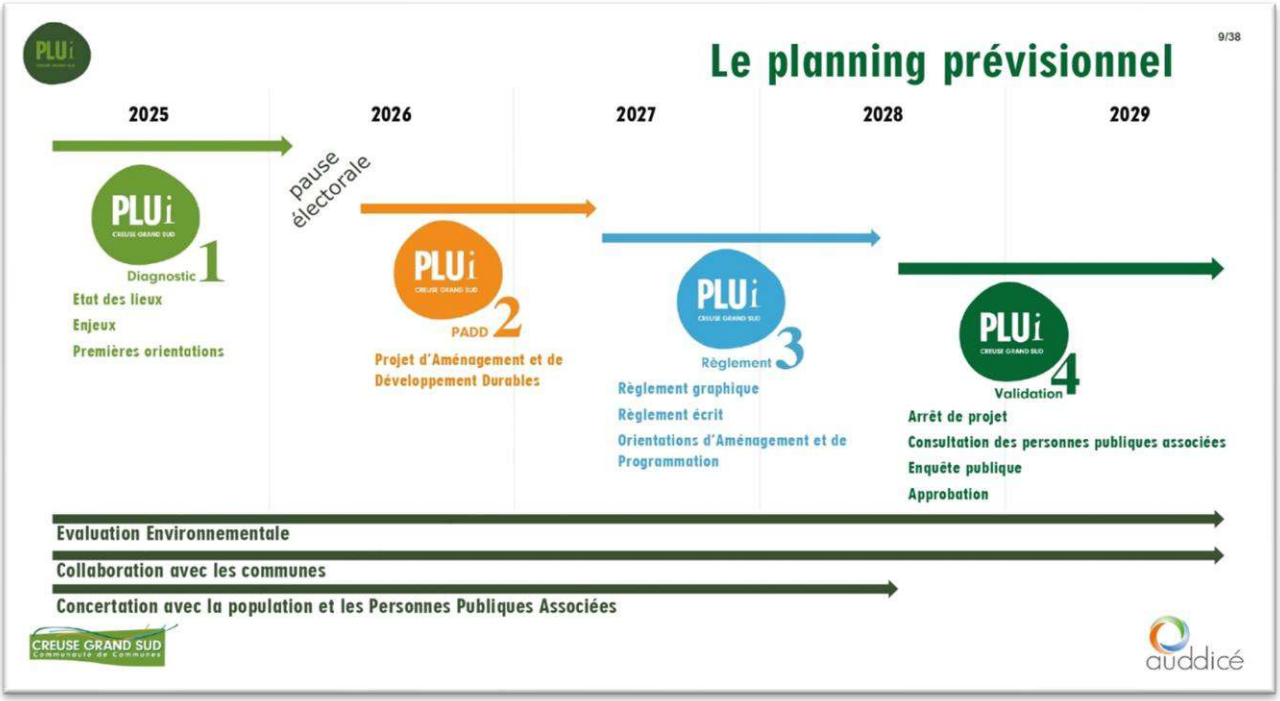


Actuellement, lorsqu'un projet de travaux émerge (permis de construire, déclaration préalable de travaux, autres chantiers d'ampleur…), la demande est réceptionnée en mairie, qui émet un avis (favorable ou défavorable), puis géré par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) qui tranche au nom de l'État. Cette procédure remet pleinement dans les mains de l'État le choix final en se basant sur des dispositions législatives ou règlementaires qui entrent parfois en contradiction avec les volontés locales.
Avec un Plan Local d'Urbanisme validé, ce sera la communauté de communes qui déterminera le choix en fonction des prescriptions qui auront été décidées d'ici le vote du PLUi. Ce vaste chantier va durer plusieurs

années et se diviser en quatre phases principales : le diagnostic (de maintenant jusqu'aux prochaines élections municipales), le projet politique d'aménagement et de développement qui sera ensuite traduit règlementairement et enfin validé par les élus des conseils municipaux et du conseil communautaire à l'échéance 2029.
Les travaux de diagnostic ont d'ores et déjà débuté avec une prochaine permanence pour les exploitant(e)s agricoles le 16 avril prochain de 9h à 18h30 en mairie de Gentioux. L'idée étant de faire remonter les projets envisagés par les agriculteurs à partir de l'existant des projets des prochaines années.
La commune de Gentioux-Pigerolles fait jusqu'ici figure de bon élève dans ce lourd travail de planification d'urbanisme : nous disposons déjà d'une étude d'urbanisme du bourg de Gentioux (2013), d'études préalables issues d'ateliers participatifs pour le bourg de Pigerolles (2023), d'un Atlas de la Biodiversité Communale (2023) et prochainement du fruit des visites de village menées depuis le début du mandat.
L'idée de l'équipe municipale est de parvenir par ces différents travaux à une vision au plus près des réalités et des attentes de notre population pour les années à venir (un PLUi a une durée de validité, une fois validé, d'environ 15 ans). Fort de nos éléments et de la participation active de vos élu(e)s aux commissions intercommunales qui pilotent ce travail, Gentioux-Pigerolles espère tirer le meilleur parti des importantes discussions à venir sur ces questions de droit à construire et à préserver.

## L'association La Bascule met en place un dispositif de sécurité sociale alimentaire à La Renouée

Tout le monde file un coup de main pour la récolte de pommes de terre @ la nourricière

En France, neuf millions de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté, c'est-à-dire, avec moins de 1216 € par mois pour une personne seule, ou, moins de 2554 € pour une famille de 2 adultes et 2 enfants[1]… Entre janvier 2022 et août 2023, une augmentation de 17,9 % des prix de l'alimentaire...
Derrière ces chiffres glaçants, une réalité au quotidien : l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité est de plus en plus réservée à ceux qui en ont les moyens.
Dès lors, la question se pose : comment produire et vendre de bons produits ?

- en proposant des prix raisonnables aux consommateurs et consommatrices,
- en rémunérant correctement le travail de chacun (producteurs et productrices, distributeurs/distributrices),
- en valorisant et en prenant soin de nos territoires,
- en protégeant et transmettant des savoir-faire traditionnels, des goûts et des saveurs

À La Bascule, nous recherchons des solutions locales. Ainsi, nous avons mis en place un système de Sécurité Sociale de l'Alimentation, en nous inspirant du modèle de la Sécurité Sociale qui garantit à tous l'accès aux soins de santé.

Ce principe d'égalité d'accès à une nourriture de qualité, nous l'avons appelé « La Nourricière » et le mettons en œuvre à l'épicerie de La Renouée ainsi que sur le marché d'été. Le principe est simple : chacun paye le prix qu'il peut lors de ses courses et nous gérons, tous et toutes ensemble, le trou de la sécu !
Pour combler le possible déficit de la caisse, La Nourricière produit également des légumes vendus à notre épicerie et mets en place des événements conviviaux. Mais la Nourricière c'est aussi la remise en état, en groupe, de l'arboretum de Senoueix, ainsi que des temps de débats, des forums, pour favoriser les échanges sur nos expériences, nos savoir-faire, nos goûts, nos idées, nos projets….

Si vous souhaitez participer à cette aventure, pour aider et/ou en bénéficier, ou, si vous avez des questions à nous poser, vous pouvez envoyer un mail à alimentation.labascule@renouee.org ou nous adresser un courrier au 10 rue de la fontaine.

*[1] Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population.*

## Appel à bénévoles pour la médiathèque de Gentioux !

Bonjour, l'été est en route pour Gentioux, et avec lui, le retour des marchés ! Comme chaque année, nous recherchons des personnes qui voudraient bien permettre que la médiathèque puisse être ouverte les mardi soir en même temps que le marché !
Des bénévoles sont aussi demandés.es pour assurer les créneaux d'ouverture habituels (lundi après l'école et mercredi) pendant les congés d'été de Séverine Canque (3 semaines dont les dates sont à confirmer)
Si vous êtes partants.es, merci de contacter Séverine Canque à bibliotheque.gentioux@orange.fr
Merci d'avance.

## Le Club de l'amitié de Gentioux-Pigerolles

Le Club de l'amitié de Gentioux-Pigerolles souhaite se présenter à tous ceux qui ne le connaîtrait pas encore et surtout vous faire découvrir les activités et événements qu'il développe et se propose de créer avec votre concours.
Le Club de l'amitié s'inscrit dans la continuité d'une association créée en 1980 plutôt destinée aux aînés. En changeant de nom pour devenir le Club de l'amitié de Gentioux-Pigerolles, il s'ouvre désormais à tous. De plus, il propose une nouvelle offre d'activités tout en reprenant celles qui avaient rencontrées du succès telles que les voyages à la journée.

Ainsi, en 2024, 50 personnes se sont rendues à Brantôme en Périgord pour visiter la ville, le musée et faire une balade fluviale sur la Dronne. Tous sont revenus avec plein de souvenirs à partager.

Et le 29 juin prochain, vous êtes tous invités à visiter la vallée des peintres et discuter de vos impressions au cours du repas de mi-journée. Inscription possible avant le 31 mai avec priorité aux adhérents.

En 2024 aussi, l'association a reconduit un marché de Noël convivial et un thé dansant intergénérationnel tout en initiant un loto (doté de très beaux lots aux dires des participants) et une kermesse animée.

Début 2025, une après-midi jeux a permis aux enfants, parents et grands-parents de partager et de découvrir des jeux anciens et nouveaux dans l'atmosphère chaleureuse d'un goûter "comme chez une grand-mère ou un grand-père gâteau".

Toutes ces activités sont reconduites pour 2025 avec peut-être des nouveautés encore en devenir ou grâce à vos propositions quand vous nous rejoindrez !

Nous contacter : club.amitie.aines23@gmail.com - Tél : 06.83.33.42.47
La Présidente Martine Grandjean, la Trésorière Denise Jeanblanc et la Secrétaire, Marie Anne Aubert Ronchard.
Coût de l'adhésion : 17€ - Coût de participation au voyage : 35€, suite adhésion à l'association.

## L'association La Bascule a besoin de vous !

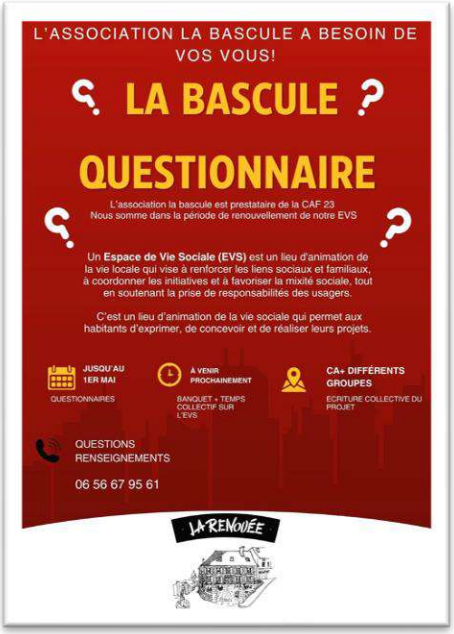


L'association La Bascule est prestataire de la CAF 23, nous sommes dans la période de renouvellement de notre Espace de Vie Sociale (EVS).

Un EVS est un lieu d'animation de la vie locale qui vise à renforcer les liens sociaux et familiaux, à coordonner les initiatives et à favoriser la mixité sociale, tout en soutenant la prise de responsabilités des usagers.

C'est un lieu d'animation de la vie sociale qui permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

**Questionnaire disponible jusqu'au 1er mai :**
https://renouee.millevaches.net/WP/vie-de-la-maison/questionnaire-pour-le-renouvellement-evs

Renseignements au 06 56 67 95 61

## Sortie du livre « L'Orphelin de Gentioux, rêve de paix »

Sortie du livre **« L'Orphelin de Gentioux, rêve de paix »** le mardi 15 avril à la salle polyvalente de Gentioux.

- À partir de 18h : Sérigraphie à prix libre par Les Michelines, apportez votre t-shirt préféré !
- 18h30 : présentation du livre,

- 18h45 : projection du film Maudite soit la guerre,

réalisé par TéléMillevaches en 1995. Un document unique sur le monument.

- 19h30 : Discussion autour du livre et du film, suivie d'un pot amical offert par la mairie.

## Association Petit Patrimoine Grandes Causes : objectifs et activités

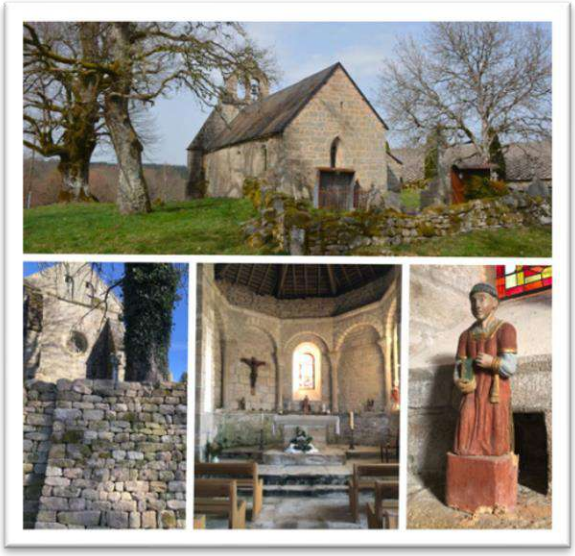

L'association PPGC a été créée le 14 novembre 2007 sous le patronage de Mme Henderika Simons, de Mr François Christin et de Mme Tiphaine Peyrouse.
Le but majeur de cette association est de récolter des fonds pour effectuer les travaux concernant la sauvegarde des églises de Gentioux, Pigerolles et Pallier, puis d'étendre ses objectifs pour la préservation et mise en valeur de tout le petit patrimoine (chemins, croix, moulins, fours, fontaines, ponts, murs en pierre sèches, statues…) et faire revivre les traditions de notre territoire.
Toutes ces années ont été ponctuées par différents travaux de restauration et de nombreux évènements festifs :
Protection du toit du moulin de chez Gorse **;** balisage du chemin menant à Notre Dame du Bâtiment ; nettoyage intérieur et extérieur des 3 églises ; réfection du mur de soutènement du chemin en contrebas de l'église de Gentioux (Nathan Benett) ; réfection en chantier participatif avec le PNR de Millevaches, d'une partie du mur qui ceint le cimetière de Pallier, derrière la chapelle ; travaux de canalisation des eaux pluviales autour de l'église de Gentioux réalisés par l'association des chantiers d'insertion Horizon Jeunes ; soutien à l'Association Des Amis de Joux pour la restauration du four et du moulin de Joux.
Le programme de restauration des objets mobiliers initié par la commune et le service Patrimoine de la Creuse en avril 2022, suit son cours. La restauration de la maquette en bois du Monument aux Morts et de la statue de Saint Etienne (église de Pigerolles) est terminée. Nous attendons leur retour très prochainement.
Pour le côté festif, des messes pour célébrer Saint Martial, Sainte Madeleine et Saint Etienne sont programmées à leurs dates respectives et sont toujours suivies d'un moment convivial autour d'un verre et d'un repas partagé.

La messe de la nuit de Noël, après de nombreuses années, a de nouveau été célébrée dans la petite chapelle de Pallier, décorée et illuminée par les habitants du village, où un très grand nombre de personnes se sont rassemblées avec joie et émotion autour du Père Gilles Gracineau.
Plusieurs concerts sont organisés chaque année dans les églises de Gentioux et Pigerolles, à l'initiative de la Municipalité, de particuliers ou d'associations.
Pour toutes ces activités existantes ou nouvelles, nous avons besoin de vos idées, de vos propositions pour que chacun apporte un élément essentiel à la mise en valeur de notre patrimoine commun.

Pour nous contacter : martine.grandjean92@gmail.com - 06.83.33.42.47
La présidente Martine Grandjean, le vice-président Rémy Grandjean, le trésorier Frédéric Bertrand, le secrétaire François Lorant.
La prochaine assemblée générale aura lieu courant mai où nous serons ravis de vous accueillir.

## Les actualités du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

**Une cabane en faveur du pastoralisme**

L'élevage et les pratiques pastorales jouent un rôle prépondérant pour la **préservation des milieux ouverts**, notamment les prairies naturelles et parcours, les landes, les zones humides et tourbières, et participent au maintien de la biodiversité.

Pour accompagner cette activité pastorale, le Parc a souhaité faire construire **une cabane mobile, outil structurant pour le maintien des services rendus par l'activité pastorale**. Cette cabane a été reçue en juin 2024, et utilisée sur toute la période d'estive. Elle a abrité un berger, et des éleveurs bergers, offrant le confort nécessaire pour mener à bien la garde des troupeaux ovins. Cette cabane étant mobile, elle permet de **suivre et garder le troupeau sur les différents lieux de l'estive**. Elle a été pensée avec des matériaux respectueux de l'environnement, le plus possible locaux, et avec une intégration paysagère réfléchie.

**Louez un vélo électrique**

Caractéristique d'un territoire rural, l'activité la plus consommatrice d'énergie et émettrice de CO2 sur le Parc est le transport des biens et des personnes. Pour agir sur cette source de consommation, le PNR sensibilise collectivités et habitants à la mobilité durable.

**Le service de location « Du Jus dans les Pédales » propose aux habitants du territoire du PNR de louer un vélo à assistance électrique de 1 à 4 mois pour 50€/mois.**

Les entreprises du territoire peuvent également louer un vélo pour en faire profiter leurs employés, au même prix que les habitants. Enfin, des prêts gratuits sont proposés aux communes du Parc, pour des évènements ponctuels ou les faire tester à leurs administrés.

Renseignement auprès de Gaël Féréal par mail à technique@pnr-millevaches.fr ou au 06 72 53 64 56.

**Un nouveau site internet pour le Parc !**

Depuis quelques semaines, le Parc a mis en ligne son nouveau site internet. Quelques nouveautés sont à découvrir : un agenda complet avec les animations du Parc et celles du territoire, une fresque du paysage interactive, des actualités plus fréquentes...

L'adresse du site reste inchangée : www.pnr-millevaches.fr

Vous pouvez également suivre l'actualité du Parc sur Facebook et Instagram !

## Spectacles

**Spectacle Solo[s], le samedi 19 avril 2025 à 20h00**
La mairie de Gentioux-Pigerolles invite la compagnie aux deux ailes pour le spectacle Solo[s], pour comédiennes et marionnettes.
Billet Doux – avec Chantal Nicolas & La Grande Madame – avec Magali Dos Santos et offrent au public des moments de tendresse et de réflexion, où la marionnette et la comédienne se rencontrent pour raconter des histoires où la solidarité, la liberté, l'espoir, l'entraide et l'écoute sont au cœur du récit.

Samedi 19 avril 2025 à 20 h à la Salle des fêtes de Gentioux-Pigerolles
Entrée libre – Tout public dès 7 ans – Durée 1 heure

**Bonhomme Lampions, le samedi 17 mai 2025 à 20h30**
Pièce de Bertrand Carnebuse, interprétée par Pascal Henault.
« Bonhomme Lampions est un seul en scène poétique, drôle et philosophique où l'élan vital et le repli sur soi se confrontent. L'élan vital, c'est Dragolin (le Nomade Arlequin) qui veut participer au grand carnaval des planètes et des étoiles. Le repli sur soi, c'est Bonhomme Lampions qui se reclut dans l'obscurité. En l'arrachant à ces ténèbres, Dragolin crée des étincelles qui jaillissent ou qui flottent, et deviennent ainsi les comètes espérées ou les astres avec lesquels danser. Entre-temps, notre héros aura à composer avec la noble dame de ses pensées, une lanterne à porteurs, Adolphe Hitler, des biches dans les pommes au pré, des phares assassins, l'obscurantisme et la lune. – Voici l'imaginaire et l'humour hissés au grand largue sur la noirceur mauvaise.

Samedi 17 mai 2025 à 20h30 à la Salle des fêtes de Gentioux-Pigerolles.
Durée : 55 mn – Public : à partir de 10 ans. Une pièce pour le chapeau sera un complément bienvenu pour les artistes.

## État Civil

**Décès**
Odette COUEIGNAS le 05/01/2025
Raymonde GEOFFRE le 10/02/2025
Dominique PAUWELS le 11/02/2025
Julien MAZAUD le 09/03/2025